

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)
CHALLENGE FRANCE VOLLEY ASSIS
Saison 2021/2022

Art 1 – GENERALITES

Nom de l'épreuve	CHALLENGE FRANCE VOLLEY ASSIS	
Catégorie	SENIORS	
Abréviation	<Aucune>	
Commission sportive référente	CFVA (Commission Fédérale de Volley Assis)	1 personne minimum classifiable dans l'équipe*
Forme de jeu	4x4- terrain de 5m/9m - filet à 1,10 m	
Genre	MIXITE POSSIBLE MAIS NON OBLIGATOIRE	

****personne classifiable et éligible à la pratique du Volley Assis pour le Challenge France 2021/2022 présentant un handicap et remplissant le critère minimum d'éligibilité.***

Les critères d'éligibilité retenus pour le Challenge France 2021/2022 sont : amputation, importante perte de force musculaire, importante perte d'amplitude articulaire, personne à mobilité réduite, déficience mentale.

Attention : La douleur n'est pas un critère éligible pour cette classification.

Toutes les personnes s'estimant classifiables doivent faire la demande auprès de la classifiatrice Sarah ARISS classification.volleyassis@ffvb.org en remplissant la fiche de classification ou pour tout renseignement sur la classification.

La fiche de classification est à envoyer 14 jours ouvrés avant l'étape où le joueur/la joueuse participera. Passé ce délai, le joueur/la joueuse sera estimé(e) comme **non** classifié(e) sur le terrain.

NB : Les joueurs/les joueuses ayant été classifié(e)s au cours de la saison 2020/2021 n'ont pas à renouveler leur demande de classification pour la saison 2021/2022.

Si l'équipe ne comporte aucun joueur classifié, celle-ci peut participer (conditions : voir art. 8).

Art 2 – PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	50€
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Date limite d'engagement à chaque étape	Pré-inscription 3 semaines avant et confirmation le mercredi précédant chaque étape
Participation au Challenge	2 étapes minimum pour pouvoir se qualifier pour la finale.

Une participation forfaitaire de 50 € est demandée à tout GSA souhaitant engager une ou des équipes sur le Challenge France Volley Assis.

Art 3 – LICENCES DES JOUEURS/JOUEUSES

Type de licence autorisé dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition ou Compet'Lib Para-Volley Assis ou Volley-Ball
Option OPEN autorisée	Non
Type de licence mutation autorisé	Nationale et Régionale
Date limite de qualification pour les licences« mutation »	Présentation de la licence le jour de l'étape
Catégories autorisées	
Seniors	Oui
M20	Oui
M18	Oui en Simple Surclassement (F/M)
M15	Oui en Simple Surclassement (F/M)

Art 4 – CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrit(e)s sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(ses) étrangers(ères) Ligue	illimité
Nombre minimum de joueurs(ses) issu(e)s de la formation française	néant
Nombre maximum de joueurs(ses) muté(e)s	illimité

Art 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel du début des rencontres	14h00 le samedi ou 10h00 le dimanche
Plage d'implantation autorisée	Samedi 14h00-20h00 Dimanche 10h00-16h00
Modification d'implantation autorisée	Oui (en cas de force majeure)
Modification de la CFVA obligatoire	Oui (en cas de force majeure)

La CFVA peut proposer 2 étapes géographiquement éloignées dans une période rapprochée.

Art 6 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de la transmission des résultats	GSA organisateur
Envoi des feuilles de match et du classement à la CFVA sportive.cfva@ffvb.org (dans un format PDF et XLSX)	Avant 14h le lundi
Envoi de 3 photos minimum sur la manifestation : communication.volleyassis@ffvb.org - page Facebook webmaster@ffvolley-volleyassis.org - site Web	Avant 14h le lundi

Plus d'informations Communication : voir art. 17.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

La formule sportive de chaque étape sera programmée en collaboration avec la CFVA au préalable.

Il est important que chaque club soit inscrit pour chaque étape au préalable (3 semaines), en renvoyant un mail au club organisateur avec la Sportive de la CFVA en copie.

Chaque GSA est chargée de l'organisation de la sportive sur son étape (des documents d'aide sont disponibles sur le site internet : <https://www.ffvolley-volleyassis.org/en-savoir-plus/sportive-78908>)

Art8–SPORTIF

Les étapes sont ouvertes à tous les GSA. A partir de 4 équipes participantes, l'étape peut être mise en place et les résultats seront comptabilisés sur le classement final.

Tous les joueurs/joueuses d'une même équipe doivent porter un jeu de maillots numérotés.

Si une équipe n'a pas de joueur classifié, elle peut participer mais l'équipe adverse se verra attribuer 5 points d'avance par set de 25 points ; et 3 points d'avance par set de 15 points.

Au moins une personne classifiée doit rester obligatoirement sur le terrain pendant l'équivalent d'un minimum d'un set par match (Etapes régulières + Finales)

Chaque équipe présentant **un ou plusieurs joueurs supplémentaires classifiés** sur le terrain se verra attribuer un bonus de 5 points de classement à la fin de l'étape par joueur supplémentaire (avec un maximum de 15 points), à l'exception des finales.

Règles spécifiques du Volley Assis :

- Au moment du contact de balle, une partie du corps entre les fesses et les épaules du joueur doit être en contact avec le sol
- C'est la position des fesses qui compte par rapport à la ligne de service/des 2m
- Positions des joueurs et numérotation :
 - * la position 1 sera celle du joueur arrière
 - * la position 2 sera celle du joueur avant droit
 - * la position 3 sera celle du joueur avant-centre
 - * la position 4 sera celle du joueur avant-gauche
- Positions relatives des joueurs entre eux au moment de la frappe du ballon au service :
 - * les joueurs avant, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet).
 - * le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant
- Service :
 - * Serveur : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe
 - * Rotation au service : la rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1, ...)
 - * Services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement
- Remplacements des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :
 - * le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2
 - * un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu
- Jeu des joueurs :
 - * des avants : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif
 - * de l'arrière : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant
- Le service peut être contré

Règles spécifiques du Challenge :

- Dimensions du terrain : 5m (longueur filet) x 4,50m
- Hauteur du filet (mixte) : 1,10 m
- Remplacements libres (dans la limite du règlement)

Regroupement de licenciés : Si 2 clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est déterminée clairement à l'inscription pour l'étape. Un joueur/joueuse ne peut pas jouer dans 2 équipes sur la même journée. Les clubs doivent déterminer le « club support » pris en compte pour le classement. Un joueur peut participer avec un autre club (uniquement si son club ne peut pas présenter une équipe) et ne pourra en aucun cas, participer avec un 3^{ème} club sur la saison. Un forfait à l'issue de la journée (après réception des documents de la journée) peut être établi.

Dans l'intérêt de la progression du Challenge et des joueurs/joueuses, il est important d'essayer de respecter au maximum la même composition d'équipe lors des différentes étapes. Cependant, ce caractère n'est pas obligatoire.

Seul le club désigné «club support» marque des points au classement général.

Si seulement 2 joueurs/joueuses sont régulièrement qualifié(e)s, l'équipe est déclarée forfait.

En cas de joueurs/joueuses non détenteurs de l'une des licences autorisées ou sans le surclassement nécessaire, l'équipe est déclassée à la dernière place si au moins 3 joueurs/joueuses sont régulièrement qualifié(e)s pour constituer une équipe, et marquent les points attribués au dernier. Dans le cas contraire où seulement 2 joueurs/joueuses sont régulièrement qualifié(e)s, l'équipe est déclarée forfait.

Les 8 premières équipes ayant participé à au moins 2 étapes (avec des joueurs/joueuses ayant également participé à 2 étapes avec possibilité exceptionnelle d'intégrer une personne classifiable sur les finales), seront qualifiées pour la journée finale à l'issue du classement des 10 journées du Challenge. Chaque joueur doit avoir participé au moins à 2 étapes pour être qualifié pour les finales. Les points acquis durant les différentes étapes ne seront pas conservés pour le classement de la journée finale. Le champion du Challenge France sera déterminé parmi les équipes participant à la journée finale. Un GSA ne pourra se présenter sur les finales qu'avec un maximum de deux équipes.

EQUIPE SANS JOUEUR(SE) CLASSIFIÉ(E)	+5 points par set de 25 points à l'équipe adverse +3 points par set de 15 points à l'équipe adverse
EQUIPE INCOMPLETE (- de 3 joueurs)	FORFAIT

Art9-BALLONS

Type de ballons autorisés	Ballons seniors
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 10 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle ; l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Les joueurs/joueuses seront inscrit(e)s dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Sur la feuille de match, il est important de compléter la colonne « classification » afin de pouvoir attribuer les points supplémentaires éventuels.

Art 11 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur. Si cela est possible, la priorité sera donnée à des arbitres diplômés.

Chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant l'étape. L'organisateur doit préciser les règles et celles de l'arbitrage en début de journée à tous les participants.

Art 12 – ATTRIBUTION DES POINTS DE CLASSEMENT

CLASSEMENT LORS D'UNE ETAPE	NOMBRE DE POINTS
1 ^{er}	40
2 ^{ème}	35
3 ^{ème}	32
4 ^{ème}	29
5 ^{ème}	26
6 ^{ème}	24
7 ^{ème}	22
8 ^{ème}	20
Autres	-1 à chaque fois

Si un Challenge se déroule avec moins de 8 équipes, le dernier de l'étape aura 20 points puis l'avant-dernier 22 points, puis 24 points, etc.

Exemple d'une étape à 5 équipes : le 5^{ème} aura 20 points, le 4^{ème} aura 22 points, le 3^{ème} aura 24 points, le 2^{ème} aura 26 et le premier 29 points.

Art 13 – ATTRIBUTION DE POINTS DE PARTICIPATION DE BONUS ASSIDUITE

BONUS ASSIDUITE	NOMBRE DE POINTS
Participation à 1 étape	10
Participation à 2 étapes	20
Participation à 3 étapes	30
Participation à 4 étapes	40
Participation à 5 étapes	50

**A plus de 5 étapes, il n'y aura pas de points supplémentaires*

Art 14 – ATTRIBUTION DE POINTS DE PARTICIPATION DE BONUS CLASSIFICATION

BONUS CLASSIFICATION	NOMBRE DE POINTS
Participation d'une 2 ^{ème} personne classifiée dans une même équipe	5
Participation d'une 3 ^{ème} personne classifiée dans une même équipe	10
Participation d'une 4 ^{ème} personne classifiée dans une même équipe	15

Art 15 – EQUIPEMENT SPORTIF

Lors des étapes du Challenge, les joueurs/joueuses se doivent de pratiquer le Volley Assis avec un équipement sportif adapté à la discipline et qui ne met pas en péril, ni sa sécurité, ni celle de ses partenaires ou de l'adversaire.

Art 16 – LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le/la joueur/joueuse s'engage à respecter la législation française, les conventions internationales ratifiées par la France et l'ensemble des règlements fédéraux et internationaux en vigueur en matière de lutte et de prévention contre le dopage.

Le/la joueur/joueuse veillera à se tenir à jour des évolutions réglementaires en la matière et à suivre toute formation du type « e-learning, révisez vos connaissances antidopage » ou REALWINNER :

<http://cnosf.triagonal.net/online2/login/cnosf/index.php>

<http://www.ffvb.org/pratiquer/volley-citoyen/article-575>

Art 17 –PROCEDURE COMMUNICATION JOURNEES CHALLENGE FRANCE VOLLEY ASSIS

Chaque GSA organisatrice d'une étape doit se conformer à la procédure de communication détaillée dans le document : « Challenge VA 2021-2022 - Procédure Communication Challenge VA »

La communication est une partie intrinsèque du développement et de la promotion du sport, il est donc très important d'y consacrer du temps.

Nous sommes là pour vous aider et vous conseiller afin qu'ensemble, nous puissions faire de ce sport encore méconnu une discipline à part entière.

CHALLENGE FRANCE VOLLEY ASSIS – 2021/2022
FICHE DE CLASSIFICATION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Handicap éligible avec les conséquences physiques et/ou mentales (perte de force importante, etc...) :

Numéro de licence :

Email :

Téléphone :

Club :

Ligue :

La fiche de classification est à envoyer **14 jours ouvrés** avant l'étape où le joueur/la joueuse participera. Passé ce délai, le joueur/la joueuse sera estimé(e) comme **non** classifié(e) sur le terrain.